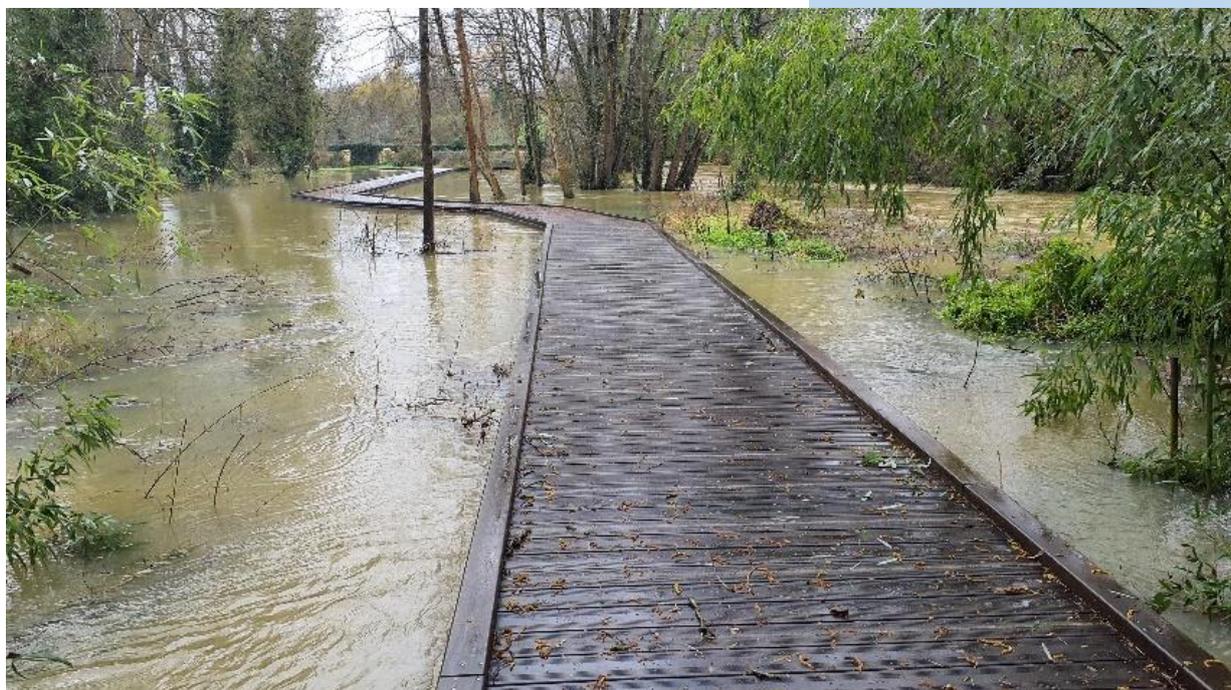


HAUT-VAL-DE-SEVRE ET SUD-GATINE



RAPPORT ACTIVITES 2024 SERVICE RIVIERES



www.smc79.fr



Sommaire

1. PRESENTATION DU SMC	2
2. LA COMPETENCE GEMAPI.....	2
3. LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES.....	4
3.1. Le territoire.....	4
3.2. Gouvernance du contrat	5
3.3. Planning du contrat et gouvernance :	5
3.4. Les maitres d’ouvrage du CTMA.....	5
4. BILAN DES ACTIONS DU CTMA 2024.....	6
4.1. Les actions de communication et de sensibilisation.....	6
4.2. Animations et sensibilisation	7
4.3. Les chantiers de restauration des milieux aquatiques	9
4.4. Les études	11
4.5. Les indicateurs de suivi des chantiers	12
4.6. Participation aux différents réseaux	12
4.7. Animation territoriale	12
4.8. Bilan financier du CTMA 2023-2024	13
5. BILAN DES ACTIONS HORS CTMA	17
5.1. Accompagnement des riverains.....	17
5.2. Surveillance du territoire	17
5.3. Arrachage de Renouée du japon	18
5.4. Surveillance des ponts communaux	18
5.5. Animation du site Natura N2000 du Magnerolles.....	18
6. Mode de gouvernance	19
7. Financements de la compétence GEMAPI	20
8. PERSPECTIVES	21

1. PRESENTATION DU SMC

Le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) est un établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté préfectoral en 1991.

Le SMC exerce 3 compétences :

- La gestion des déchets
- Les bâtiments et infrastructures
- La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations

Le SMC compte :

42 élus

1 Président : Éric Cusey

6 vice-présidents : Jean-Claude Baricault (VP GEMAPI)

82 agents

2. LA COMPETENCE GEMAPI

Le SMC exerce la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) pour le compte de deux communautés de communes (soit 25 communes au total) :

- le Haut Val de Sèvre (19 communes)
- le Mellois en Poitou (sur 6 communes),

pour **la Sèvre Niortaise amont et ses Affluents** (depuis les sources à Sepvret jusqu'à la commune de François).

Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes, qui correspondent aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Les cours d'eau gérés par le SMC sont non domaniaux : les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

La compétence est exercée sur un territoire de 340 km² comprend plus de 310 km de cours d'eau (chevelu inclus).



Le service rivières du SMC comprend **5 agents** : une responsable de service, un technicien médiateur de rivière, un chef d'équipe et deux agents en régie. La régie est affectée à 60% au service rivières et 40% au service collecte des déchets ménagers (période hivernale).

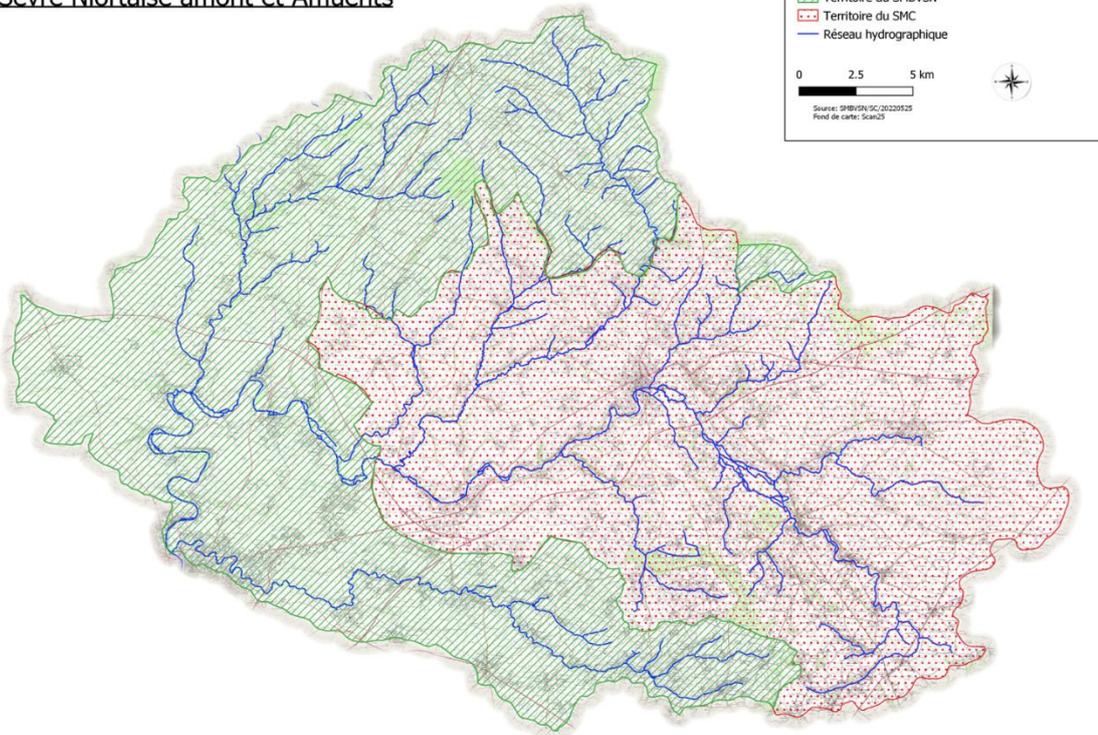
Le service rivières du SMC accueille régulièrement des stagiaires MFR, BAC Pro et BTS Gestion et Protection de la Nature : 4 jeunes sont concernés pour 2024.

Sa principale mission est l'animation et la mise en œuvre d'un **Contrat Territorial Milieux Aquatiques** : « **Sèvre Niortaise amont et Affluents** » **2023-2028** (CTMA SNA) en co-portage avec le **SMBVSN**.

3. LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES

3.1. Le territoire

Périmètre du Contrat Territorial
Sèvre Niortaise amont et Affluents



Le territoire du CTMA de la Sèvre Niortaise amont et Affluents est composé de **11 masses d'eau** (4 masses d'eau pour le SMC, 4 masses d'eau pour le SMBVSN et 3 partagées entre le SMBVSN et le SMC).

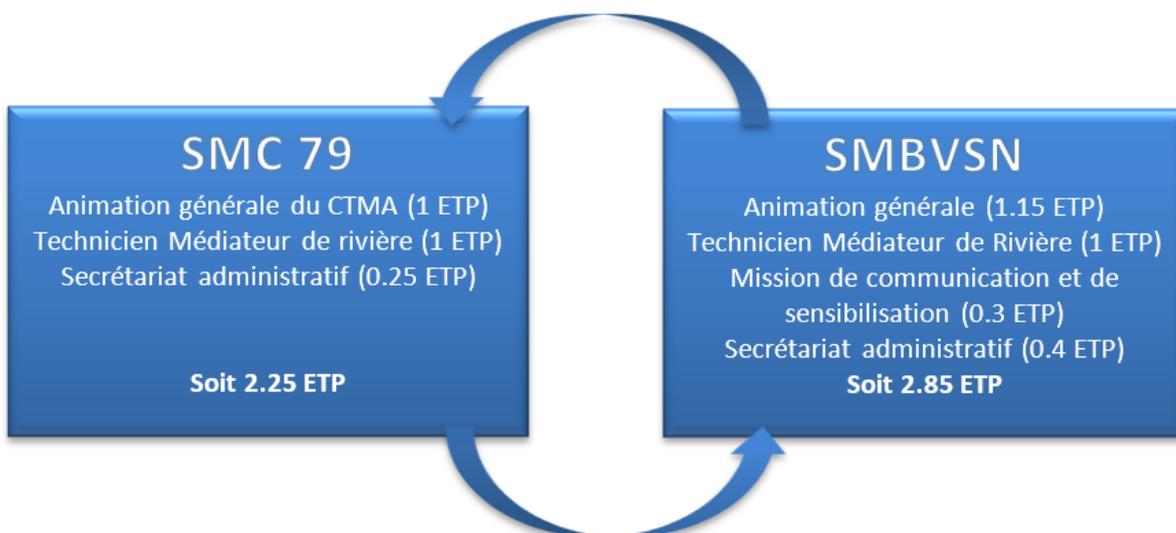
Ce territoire s'étend sur **57 communes et 5 EPCI pour une superficie d'environ 843 km²**.

La concertation menée avec l'ensemble des partenaires et des élus locaux dans le cadre de la reprogrammation de ce contrat a mis en avant 6 enjeux prioritaires :

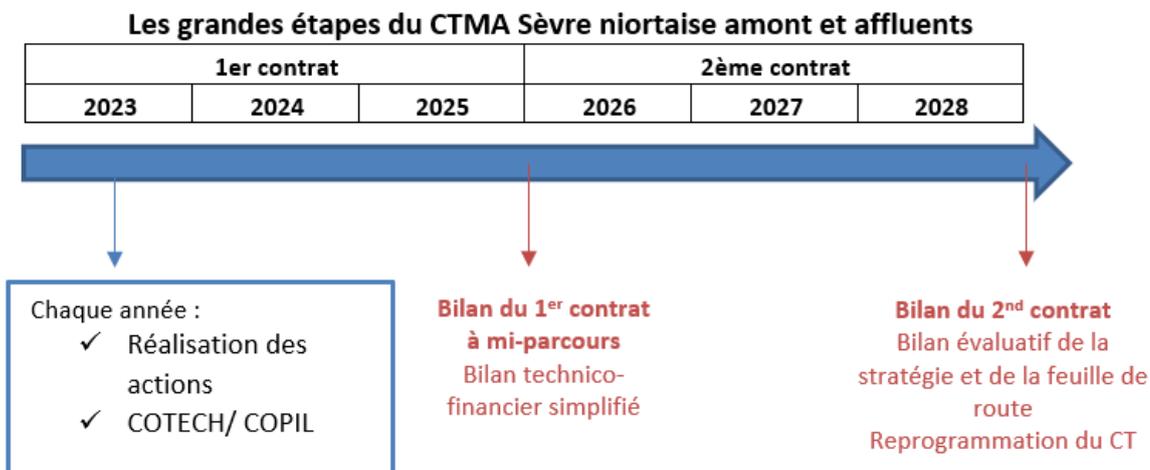
- Améliorer la qualité de l'eau
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et les milieux humides
- Conserver les espaces de biodiversité et de patrimoine sur le territoire
- Limiter l'intensité des étiages et améliorer la gestion quantitative du territoire
- Limiter l'impact des crues et inondations sur les biens et personnes
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'une initiative commune

3.2. Gouvernance du contrat

- Animation du contrat et moyens humains :



3.3. Planning du contrat et gouvernance :



3.4. Les maîtres d'ouvrage du CTMA

En plus des 2 syndicats animateur du CTMA, 4 autres structures sont signataires et maîtres d'ouvrage du contrat :

- le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- le département des Deux-Sèvres
- Deux Sèvres Nature Environnement
- la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres

4. BILAN DES ACTIONS DU CTMA 2024

4.1. Les actions de communication et de sensibilisation

- **Le programme pédagogique « rivières » :**

Depuis 2017, un programme pédagogique de 3 ½ journées d'animation sur le thème de la rivière est proposé aux cycles 2 et 3 des écoles du territoire (dont 2 ½ journée sur le terrain).

Le programme est maintenu dans le cadre du CTMA 2023-2025 pour un volume d'animations permettant la participation de 6 classes.

Une nouvelle option sur les lavoirs et les amphibiens a été proposée aux écoles n'ayant pas accès à la rivière à pied depuis l'école et pas de budget bus.

La session 2023-2024 s'est bien déroulée avec des classes des écoles de : Chey (1 classe), Pamproux (3 classes), Bougon (1 classe), La Crèche (1 classe).

Au total 120 enfants ont bénéficié des animations en 2024.



4.2. Animations et sensibilisation

- **Journée mondiale des zones humides :**

Animation en partenariat avec la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres sur l'effacement d'un plan d'eau fédéral à Exireuil et la restauration de la zone humide. Présence de la Préfète des Deux-Sèvres Mme Emmanuelle Dubée, au total **31 personnes participantes**.



- **Foire de Saint-Maixent-l'École :**

Participation au stand du SMC à la foire de Saint-Maixent-l'École du 12 au 14 avril 2024. Création d'une bâche de présentation du service GEMAPI pour l'occasion.



Participation à une demi-journée d'animation pour la fête de la nature avec l'office du tourisme du Haut Val de Sèvre le 22 mai.

Animation du jeu *Le cours d'eau* par le service, **5 participants**.



Organisation d'un concours photo amateurs avec Camera Natura :

- **16 participants**
- Une sélection de 10 clichés gagnants retenus pour former une exposition itinérante
- Vernissage le 20 septembre 2024 au Moulin l'Abbé



Animation canoë avec le club de Saint Maixent l'Ecole, dans le cadre du festival O tour de l'eau organisé par le Haut Val de Sèvre le 5 octobre : **15 personnes**



Cinéma débat autour du film paysans du ciel à la terre à AGAPIT le 14 octobre :



- une diffusion pour les scolaires : **130 élèves**
- une diffusion grand public : **100 personnes**

Facebook : un post Facebook est publié 1 fois par semaine sur l'actualité du service ou de ses partenaires sur le thème des cours d'eau, zones humides, espèces associées...

Site Web : mise à jour du site web, notamment de la page sur le CTMA.

Communiqués de presse : animations nature, concours photo, ciné débat

4.3. Les chantiers de restauration des milieux aquatiques

- **Le Magnerolles dans la prairie de Soudan**

Restauration morphologique du Magnerolles dans la prairie de Soudan sur environ **400 ml**. Entretien de la ripisylve, réhausse des radiers, reprise des berges érodées, restauration de 4 gués, création de 2 descentes aménagées, déplacement d'un râtelier situé près du cours d'eau, mise en défens des berges. Pour ce chantier 600 tonnes de pierres de champs ont été nécessaire. Travaux réalisés en régie.



- **Le pont de Pigerat**

Reprise de l'étanchéité du pont en amont par une entreprise. Création d'une **rampe en aval de 25 ml** pour rehausser le niveau d'eau dans l'ouvrage de 10 cm afin de favoriser la remontée piscicole. Restauration d'un gué à l'aval de l'ouvrage, pose d'une clôture. Travaux réalisés en régie.



- **Le Magnerolles aux Tines de Chobert**

Restauration morphologique d'un affluent du Magnerolles au niveau des Tines de Chobert sur environ **280 ml**. Entretien de la ripisylve, réouverture du milieu pour favoriser l'Agrion de mercure (libellule protégée nationalement), recharge des portions incisées du lit, mise en défens du cours d'eau, restauration d'un gué et création d'une descente aménagée pour l'abreuvement. Travaux réalisés en régie. La deuxième moitié de ce chantier sera réalisée en 2025 afin de limiter l'impact sur la population de l'Agrion de mercure.



- **Restauration de la source de Rigaudon**

Effacement de la mare sur source, retalutage des berges en pente douce et pose d'une clôture.



- **Le changement d'ouvrage sur la Sèvre niortaise à Chey avec le Département des Deux-Sèvres**

Changement de l'ouvrage, suppression des ruines d'un ancien ouvrage, recharge granulométrique sur 8 ml en aval, installation d'une buse pour le passage de la petite faune, création d'un gué en amont.



Photo 1 : Vue de l'ouvrage depuis l'aval



Photo 2 : Vue de l'intérieur du busage depuis l'aval



4.4. Les études

Poursuite de l'étude sur la **fonctionnalité du bassin versant** de la Sèvre niortaise amont (aléa ruissellement et les zones d'expansion de crue en amont de St-Maixent-l'École), avec le CEREMA. 1^{er} COPIL le 26/10/2023, finalisation de l'étude prévue au printemps 2025.

Finalisation de l'étude de faisabilité **d'aménagement du clapet du Tan** à St-Maixent-l'École avec le CEREMA, 1^{er} COPIL le 26/10/2023, finalisation de l'étude fin 2024.

Finalisation de l'étude sur les **micro-polluants** au niveau de 5 secteurs de sources avec Ecométrie. Réalisation de prélèvements 15 jours au printemps, 15 jours en hiver. Réunion de présentation des résultats le 11 juillet 2024.

Réalisation de l'étude avant-projet de **restauration morphologique de la Sèvre niortaise au lieu-dit Brieuil** par Hydroconcept.

Suivi de l'étude pour le **rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage départemental du Chambrille** à La Mothe -Saint-Héray.

Initiation **d'un dialogue territorial sur le bassin versant du Pamproux** sur la qualité de l'eau en partenariat avec le CPIE de gâtine Poitevine et le SERTAD programme Ressource. Réalisation de 30 entretiens individuels et restitution de l'enquête en fin d'année.

4.5. Les indicateurs de suivi des chantiers

- Réalisation de 2 IPR (pêches électriques) par la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres : Glandune après travaux (note : bonne), Pamproux après travaux au niveau de Pouillé (note : bonne).
- Prospection Ecrevisse à pattes blanches sur l'Hermitain avec l'OFB 1 soirée
- Réalisation de 6 prélèvements ADNe pour l'Ecrevisse à pattes blanches sur des secteurs de chantiers
- Acquisition de 15 sondes thermiques

4.6. Participation aux différents réseaux

Réseau départemental Loure et Castor :

Participation à la journée de prospection le 21 mai sur la Sèvre niortaise et marais poitevin et au bilan annuel.

Réseau 79 Ecrevisse patte blanche :

- Participation aux réunions du réseau

Réseau thermie 79

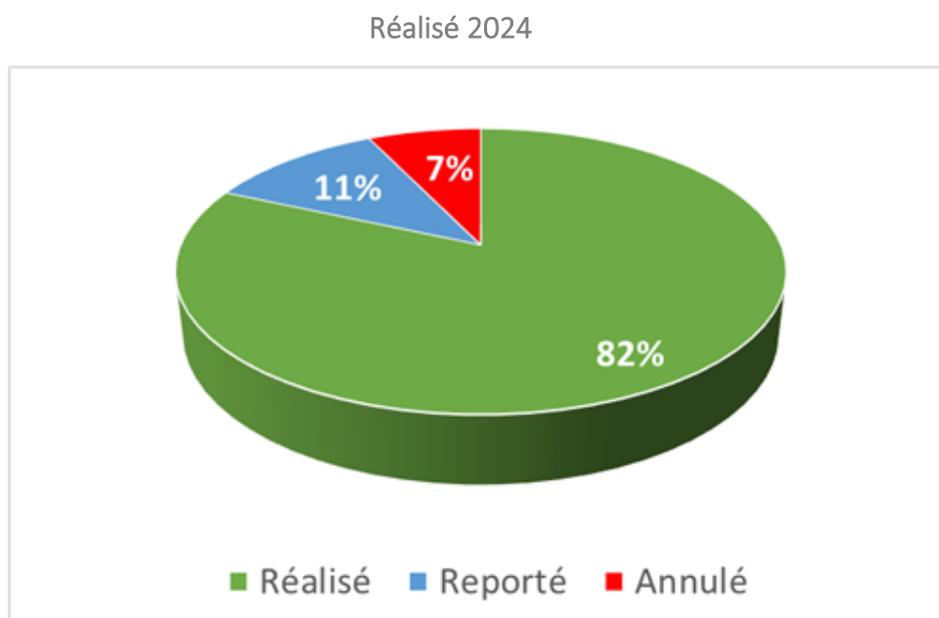
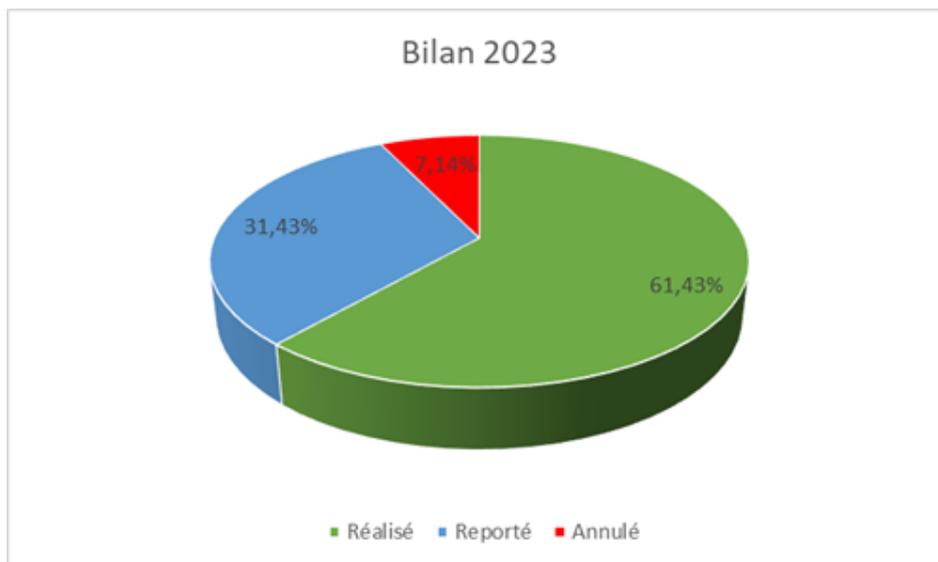
- Participation à la réunion de lancement du réseau de suivi

4.7. Animation territoriale

- groupe de travail DDT pour le Pamproux
- COTECH/COPIL des partenaires (notamment CT Re-sources)
- Suivi inventaire zones humides de la CC. du Mellois en Poitou
- Réunions étude HMUC
- Journées techniques départementales et régionales (Lathus)

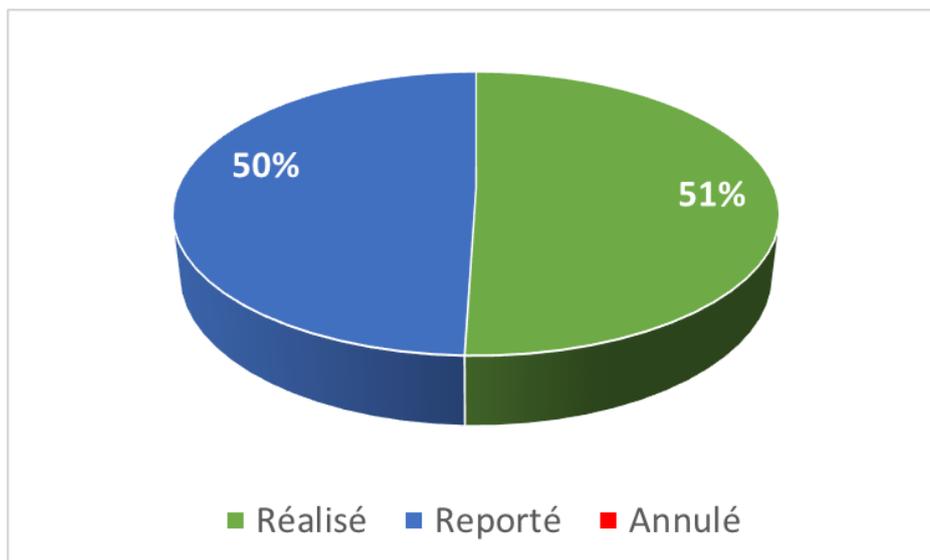
4.8. Bilan financier du CTMA 2023-2024

Bilan 2023 CTMA Sèvre Niortaise amont et Affluents 2023-2028							
Thématiques	Type d'actions			Coût total	Réalisé	Reporté	Annulé
Continuité écologique	Aménagement d'un ouvrage de franchissement	4	u	12 000 €	75%	25%	0%
	Remplacement par pont cadre	1	u	30 000 €	100%	0%	0%
	Micros-seuils successifs	1	u	5 000 €	100%	0%	0%
Berge et Ripisylve	Travaux d'aménagement d'abreuvoirs à définir	4	u	3 600 €	75%	25%	0%
	Installation de clôture	2500	ml	20 000 €	75%	25%	0%
	Restauration de la ripisylve	1785	ml	12 495 €	100%	0%	0%
	Ouverture de bras	309	ml	2 472 €	100%	0%	0%
Lit mineur	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide	1624	ml	46 075 €	90%	10%	0%
	Création de méandre	298	ml	8 050 €	50%	50%	0%
	Travaux d'accompagnement de restauration de la continuité sur RD	1	u	10 000 €	0%	100%	0%
Lit majeur et ZH	Zone tampon Magnerolles	2	u	10 000 €	0%	0%	100%
	Protection de source	2	u	8 000 €	50%	0%	50%
Etude	Etude de restauration de la continuité écologique	2	u	23 000 €	100%	0%	0%
	Etude reconnexion lit majeur	1	u	20 000 €	100%	0%	0%
	Etude qualité des sources	1	u	20 000 €	100%	0%	0%
	Etude faune flore	1	u	1 666 €	100%	0%	0%
	Indicateur de suivi	1	u	11 650 €	100%	0%	0%
	Etude et maîtrise d'œuvre	1	u	4 000 €	100%	0%	0%
Animation du contrat	Communication	1	u	6 500 €	100%	0%	0%
	Information/sensibilisation	1	u	6 000 €	100%	0%	0%
	Animation 2,25 ETP	1	u	116 096 €	100%	0%	0%
TOTAUX				376 604 €	82%	11%	7%



Le programme d'actions 2023 a été réalisé à plus de 80% du prévisionnel.

Bilan 2024 CTMA Sèvre Niortaise amont et Affluents 2023-2028							
Thématiques	Type d'actions	Quantité	Réalisé	Reporté	Annulé		
Continuité écologique	Aménagement d'un ouvrage de franchissement	6 u	13 000 €	10%	90%	0%	
	Travaux restauration de la continuité	1 u	9 500 €	0%	100%	0%	
	Micros-seuils successifs	1 u	30 000 €	100%	0%	0%	
Berge/Ripisylve	Travaux d'aménagement d'abreuvoirs à définir	14 u	12 600 €	0%	100%	0%	
	Installation de clôture	3000 ml	24 000 €	0%	100%	0%	
	Restauration de la ripisylve (travaux morpho)	3738 ml	26 166 €	0%	100%	0%	
	Plantation	1334 u	10 672 €	0%	100%	0%	
Lit mineur	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide	657 ml	26 280 €	0%	100%	0%	
	Réduction de section	213 ml	12 780 €	0%	100%	0%	
	Création de radier	1434 ml	71 700 €	0%	100%	0%	
	Création de méandre	1434 ml	28 680 €	0%	100%	0%	
	Travaux d'accompagnement de restauration de la continuité sur RD	1 u	10 000 €	100%	0%	0%	
Etude	Etude de restauration de la continuité écologique	1 u	10 000 €	100%	0%	0%	
	Etude reconnexion lit majeur	2 u	50 000 €	100%	0%	0%	
	Etude faune flore	1 u	1 666 €	100%	0%	0%	
	Indicateur de suivi	1 u	5 175 €	100%	0%	0%	
	Etude et maitrise d'œuvre	1 u	4 000 €	100%	0%	0%	
Animation du contrat	Communication	1 u	6 500 €	100%	0%	0%	
	Information/sensibilisation	1 u	6 000 €	100%	0%	0%	
	Animation 2,25 ETP	1 u	116 096 €	100%	0%	0%	
TOTAUX			474 815 €	51%	50%	0%	



Le programme 2024 est réalisé à 51% avec notamment le report de l'important chantier sur la Sèvre niortaise à Brieuil de 2 km, qui sera réalisé en 2025 portant ainsi le taux de réalisation à 100%.

5. BILAN DES ACTIONS HORS CTMA

5.1. Accompagnement des riverains

Le chef d'équipe de la régie assure un diagnostic ripisylve/ embâcle et un accompagnement des riverains sur l'entretien courant leur inférant.

Une réunion d'information et de présentation du diagnostic à destination des élus locaux est réalisée chaque année, avec la responsable du service. En 2024, 2 réunions d'information/ sensibilisation ont été réalisées, une auprès de COMET (regroupement de 5 communes du Mellois) et une pour la commune de La Crèche.

Le chef d'équipe procède à une prospection régulière des cours d'eau principaux et contacte les propriétaires là où des désordres importants sont constatés.

Au cours de l'année 2024, 7 courriers ont été envoyés à des propriétaires pour leur signaler une problématique sur leur parcelle.

Le service, quand il est en mesure de le faire, offre la possibilité de réaliser les travaux en prestation lorsque le riverain en fait la demande.

En 2024, 16 prestations ont été réalisées, suite aux intempéries de l'hiver le service a reçu de nombreuses demandes.

5.2. Surveillance du territoire

Une surveillance du territoire est réalisée à l'occasion des déplacements sur le terrain nécessaires à la réalisation des différentes missions du service.

En 2024, un véhicule brûlé a été retrouvé dans le ru des Vaux, le service a prévenu la gendarmerie et l'OFB, et a procédé au retrait de la carcasse pour limiter la pollution.



Une pollution aux hydrocarbures a également été signalé à l'OFB sur le Puy d'Enfer en amont de la confluence avec la Sèvre.



5.3. Arrachage de Renouée du japon

Plusieurs sites sont fauchés manuellement par les agents du SMC Rivières. Le produit de la fauche est séché puis incorporé au compost du SMC, où il est désactivé par la chaleur.

On notera des sites récurrents comme l'aval de Moulin Premier à Pamproux, l'amont du pont de Charrault et la vanne du Tan à St Maixent l'Ecole, la confluence du Magnerolles, et un plus en amont.

5.4. Surveillance des ponts communaux

Une veille régulière des ponts fréquemment obstrués est réalisée en hiver (convention pour 3 ponts communaux).

Des interventions d'entretien courant des embâcles sont réalisées gratuitement pour le compte de mairies du territoire.

5.5. Animation du site Natura N2000 du Magnerolles

Marché de 3 ans avec la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2025 :

- Programmation d'animations « grand public »
- Programmation d'animations scolaires
- Plaquette d'information
- Notice d'évaluations d'incidences
- Animation de COPIL
- Participation au réseau

6. MODE DE GOUVERNANCE

Le SMC est administré par des délégués issus des collectivités adhérentes. Le **Comité Syndical** est chargé du vote du budget, des tarifs, des contributions. Il décide des projets, des créations de poste et définit les statuts et règlements de la collectivité. Il se réunit environ cinq fois/an.

En parallèle, 17 élus dont le Président et les 6 vice-présidents forment le **Bureau Syndical** qui se prononce sur les sujets et certains marchés, contrats... Il se réunit une fois par mois.

42 élus délégués au Comité Syndical 17 élus membres du Bureau Syndical

Des commissions et réunions de travail ont également lieu tout au long de l'année afin d'assurer la transparence de l'information et la concertation. Une visite de chantier a été organisée à l'attention de la direction et des élus.



En 2024, ont ainsi eu lieu :

- 7 comités syndicaux
- 9 réunions de bureau
- 2 commissions rivières
- 2 CST comité social territorial

- 1 COPIL et 1 COTECH du CTMA

7. FINANCEMENTS DE LA COMPETENCE GEMAPI

Le budget et les tarifs 2024 ont été votés par le comité syndical le 12 décembre 2023.

- **Mode de financement :**

Les ressources du service proviennent de la participation des 2 collectivités adhérentes : CC. Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou qui prélèvent la taxe GEMAPI.

La clef de répartition du budget entre les 2 collectivités se fait en fonction du linéaire de berge présent sur leur territoire. Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

après 2024	Répartition
CC HAUT VAL DE SEVRE	81,51%
CC MELLOIS EN POITOU	18,49%

- **Les subventions**

Les actions du CTMA, ainsi que 2,25 postes affectés à l'animation de ce contrat bénéficient de subventions. Les financeurs de ces actions sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (environ 50%) et la Région Nouvelle-Aquitaine (environ 20%).

8. PERSPECTIVES

L'année 2024 a été marquée par un hiver et un printemps pluvieux avec plusieurs pics de crues, qui ont rendu les travaux en régie compliqués sur le printemps, ainsi que les mesures de terrain, notamment pour le chantier à Brieuil. Ces conditions météorologiques ont fait prendre un certain retard dans la programmation des chantiers.

L'été et l'automne ont néanmoins permis de travailler sereinement sur le reste des chantiers permettant un taux de réalisation plus que satisfaisant.

La fin de l'année a été marquée par les inquiétudes liées au contexte budgétaire national défavorable et aux répercussions sur les collectivités et établissements financeurs du service.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne est passée à son 12^{ème} programme en fin d'année et a eu des problématiques budgétaires liés à ce changement de programme, qui devraient se résorber dans les années à venir. L'année 2025 est néanmoins impactée sévèrement par ce contexte.



ADRESSE POSTALE
BP 10023 - 79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE Cedex

SIÈGE SOCIAL
3 ROUTE DE VERDEIL - 79800 SAINTE-ÉANNE
Tél : 05 49 05 37 10
accueil@smc79.fr

 SyndicatSMC79 - www.smc79.fr